

Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats

A T T E S T A T I O N

La CARPA (CAISSE DES REGLEMENTS PECUNIAIRES DES AVOCATS), domiciliée 14 rue Marcel de Serres, 34000 Montpellier, représentée par son Président en exercice, Monsieur Bernard BÉRAL,

Atteste par la présente :

avoir reçu sur son compte ouvert à la Banque Populaire du Sud dont le siège social est sis 38 Bld Georges Clémenceau 66966 PERPIGNAN CEDEX 09 par l'intermédiaire du cabinet LRF AVOCATS CONSEIL, situé 7 rue DU GUESCLIN, 34000 MONTPELLIER,

➤ Le 13 août 2025, un virement de **1 000 € (mille euros)** de AUGLANS Aurélien

Somme qui a été imputée dans un sous-compte ouvert au nom de

SASU 2A'S PARTNERS

Société par actions simplifiée unipersonnelle

au capital de 1000 €

Siège social : 1 ancien chemin de Saint Privat 34150 Arboras

Le retrait de ces fonds ne pourra être effectué que par le (ou l'un des) représentant (s) de la société sur présentation à la CARPA du certificat du greffier du Tribunal de Commerce attestant l'immatriculation de la société au Registre du Commerce des Sociétés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
A Montpellier, le 13 août 2025

